

la voie de la vertu, recevra une dot de cinquante écus (plus de cinq cents francs de notre monnaie.)

Un fonds de vingt-quatre mille écus est affecté par le susdit contrat à cette fondation, laquelle somme a été reçue comptant et employée en achats de vignes et de maisons au hameau de Courbevoye-lez-Paris.

Un Conseil, composé du Curé de l'église de Sainte-Marine, de deux marguilliers, d'un conseiller au Parlement et de deux avocats au Parlement, et ayant pour président M. le grand pénitencier de Notre-Dame, sera appelé chaque année à discuter les droits des prétendantes à l'anneau d'argent.

Le nombre de mariages célébrés de cette façon ne pourra pas dépasser six.

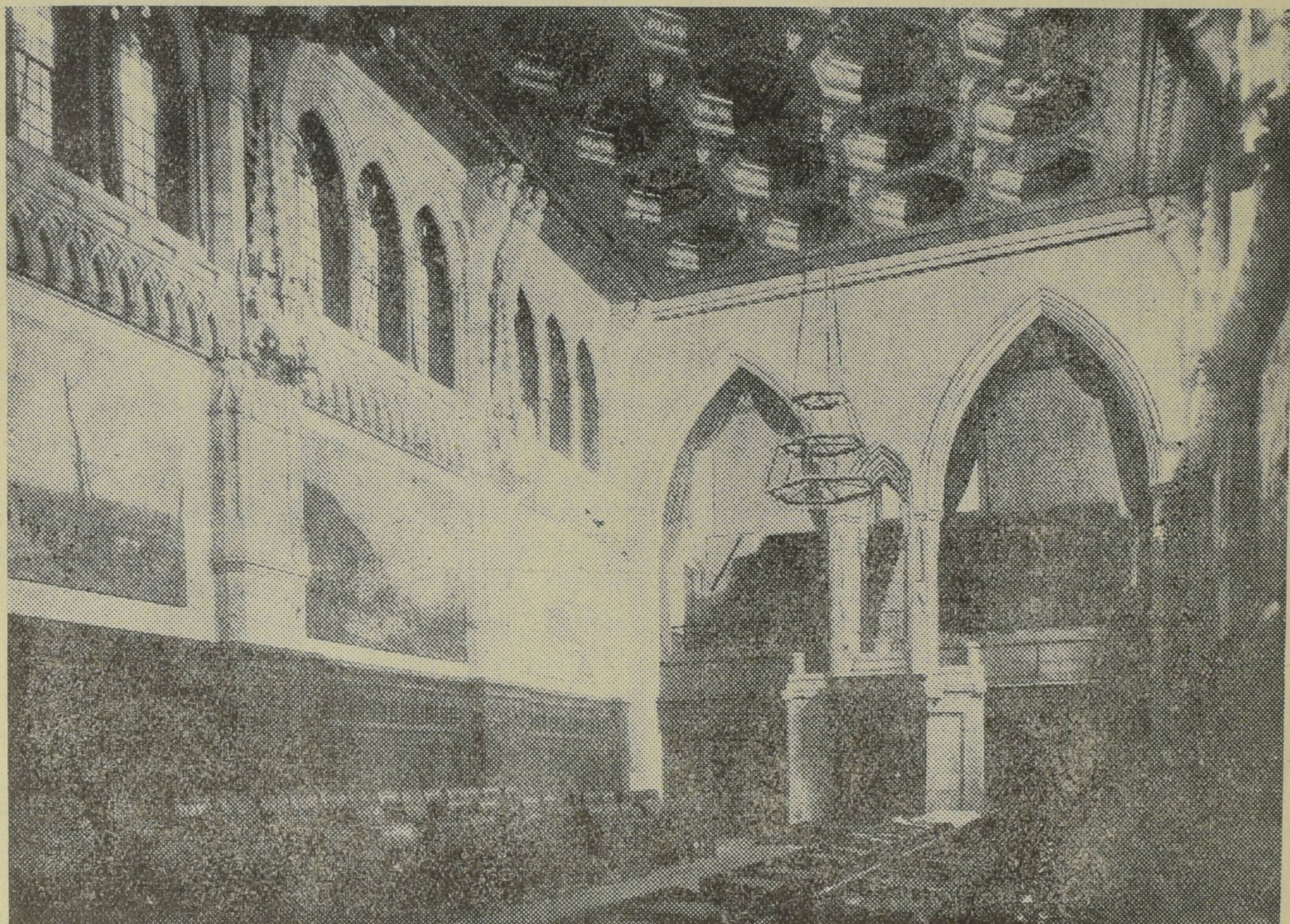
La présente fondation, faite en vue de la religion et de l'humanité, est mise pour les siècles qui vont suivre sous la protection de Dieu, de l'Église et du Parlement de Paris.

L'institution nouvelle fut baptisée " la danse des avocats ", et cette affaire, jointe au talent très réel des fondateurs, leur valut une grande notoriété et attira sur eux l'attention du cardinal de Richelieu, qui fit de M. de Montauron un avocat général de la Cour, et de M. de Saint-Brice, un substitut au procureur général du Parlement de Paris, après les avoir mariés aux deux nièces du célèbre jurisconsulte Bélièvre.

Quarante ans plus tard, MM. de Lamoignon et de Novion ne manquaient jamais d'assister aux " noces de Sainte-Marine " et de rappeler aux néophytes du palais que c'étaient les fondateurs de la " Danse des avocats " qui leur avaient enseigné les premiers éléments de l'art de la plaidoirie dans lequel ils s'illustrèrent.

J. LORTEL.

[*La Maison.*]



VUE DE LA SALLE DU SÉNAT À L'HÔTEL DU PARLEMENT CANADIEN